



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



Le chèque énergie est attribué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue de l'administration fiscale.

Pour en bénéficier, à aucun moment le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) rubrique bénéficiaire / vérifier mon éligibilité